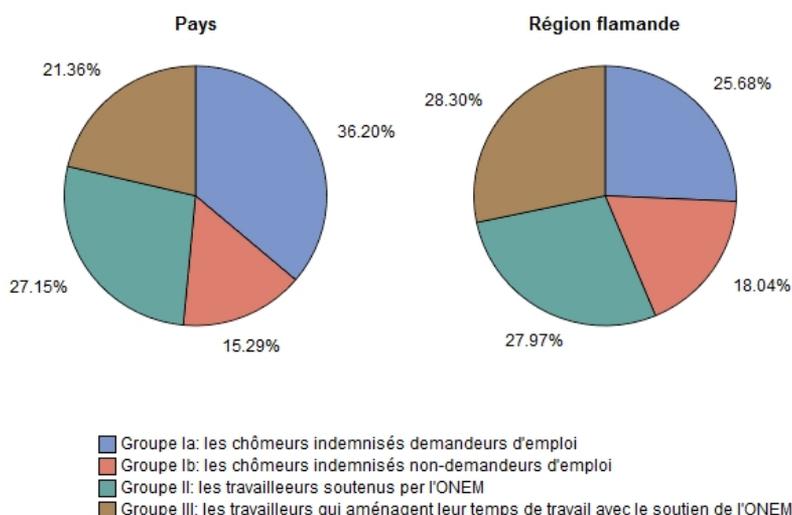


Région flamande



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	4.148.687	57,2
Assurés contre le chômage (2)	2.219.233	57,9
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	2.029.223	61,1
Taux du chômage (4)	6,8	

Activation de comportement de recherche d'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	250.476	36,6
Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2013 (5)	243.183	25,2
Suspensions et exclusions (6)	5.819	29,2

Vision globale 2013	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	1.206.993	49,9
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (7)	14.390	45,1
Dossiers litiges achevés	78.639	44,2
Contrôles achevés (8)	50.655	62,6
Sanctions notifiées au cours de l'année (9)	39.657	47,0
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2012	3.924,9	47,0
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2013	4.112,1	47,5
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	94,2	37,4
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	34,6	48,8

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2013)		Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés	Hommes	167.735	46,7	
	Femmes	127.810	43,8	
	Total	295.545	45,4	
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	91.473	38,3
		Femmes	70.216	36,3
		Total	161.689	37,4
		Après un emploi à temps plein	139.485	42,0
		Après études	22.204	22,1
		Travailleurs ayant charge de famille	40.628	31,1
		Isolés	35.550	32,9
		Cohabitants sans charge de famille	85.449	44,1
		Moins de 25 ans	20.455	35,1
		25 à 50 ans	96.870	36,6
		50 ans et plus	44.364	40,6
		Moins d'1 an	75.979	46,3
		1 à 2 ans	29.473	38,0
		2 ans et plus	56.237	29,4
Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)		9.359	44,9	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2013)		Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés	Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE	2.538	57,2	
	Difficultés sociales et familiales	3.800	49,7	
	Chômeurs âgés	37.709	53,2	
	Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE	75.908	71,0	
	Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)	4.542	57,6	
Travailleurs soutenus par l'ONEM (10)	Hommes	113.071	55,8	
	Femmes	75.996	54,0	
	Total	189.067	55,1	
	Chômeurs temporaires	105.013	62,2	
		dont suspension pour employés	1.412	60,3
	Gardien(ne)s d'enfants	1.974	62,8	
	Vacances-jeunes	2.311	84,4	
	Vacances seniors	194	91,6	
	Période non rémunéré dans l'enseignement	1.586	42,6	
	Soins d'accueil	78	76,5	
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	24.768	47,9	
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	45	55,9	
	Chômeurs avec dispense ALE	1.101	80,4	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	8	47,9	
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes	121	38,6	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés	15.030	77,6	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études	7.995	34,7	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.	10.526	54,7	
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé	18.002	37,0	
	Complément de garde d'enfants	310	32,9	
	Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chôm. pour s'installer comme indépend.	6	50,3	
	Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM	Hommes	63.849	73,6
		Femmes	127.414	69,5
Total		191.263	70,8	
Prépension à mi-temps		410	81,4	
ICP, interruption complète		3.220	62,2	
ICP, réduction de prestation		44.089	68,2	
Congés thématiques		48.442	72,3	
Crédit-temps, pour un emploi à temps plein		3.852	64,0	
Crédit-temps, réduction des prestations		91.250	72,0	
Autres	Prime de crise - Alloc. de licenciement	2.319	55,6	
	Total	395.938	48,5	
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	255.579	46,9	
	Autres attestations	140.359	51,8	

(1) Population au 1er janvier 2013 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2012. Ils comprennent:

- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2012 (source: ONEM);
- Le travail frontalier sortant au 30 juin 2012; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2013 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2012 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1er, 2ème ou 3ème entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2013, la procédure écrite pour les jeunes en stage d'insertion professionnelle inclus (dispo "W").

(6) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70.1 à 70.6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

(7) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(8) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

(9) Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

(10) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.